

BioSenic conclut un accord avec deux créanciers obligataires afin de restructurer plus de 9 millions EUR de dettes

Mont-Saint-Guibert, Belgique, le 18 février 2025 à 22:00 – [BIOSENIC](#) (Euronext Bruxelles et Paris: BIOS) annonce avoir conclu un accord avec deux créanciers obligataires pour la restructuration de leurs dettes.

Le 10 juin 2024, BioSenic avait finalisé un plan de restructuration reportant l'échéance de dettes à l'égard des créanciers concernés à juin 2029. Ce plan de restructuration ne permettait cependant pas à BioSenic de réduire son endettement. Le conseil d'administration a donc invité le nouveau *management* à renégocier ce plan avec ses principaux créanciers.

Suite à ces négociations, deux créanciers obligataires acceptent de remplacer leurs prêts, y compris les intérêts ainsi que leurs obligations et obligations convertibles en cours, totalisant un montant impayé de respectivement 5.405.400 EUR et 4.347.368 EUR (les "Dettes Actuelles"), par (i) un paiement en espèces équivalent à 5% des Dettes Actuelles, soit 487.638 EUR, à payer en trois tranches sur 120 jours à partir de l'éventuelle homologation de cet accord (après lequel, les Dettes Actuelles seront considérées comme entièrement éteintes) et (ii) le transfert d'ici au T1 2026 et moyennant l'accord de l'assemblée générale de Biosenic et de Medsenic SAS, d'actions de sa filiale Medsenic proportionnellement aux Dettes Actuelles et aux dettes éventuelles d'autres créanciers qui souhaiteraient également suivre le même schéma.

En contrepartie, les deux créanciers se sont engagés à participer, dès qu'ils auront reçu le total du paiement équivalent à 5% décrit ci-dessus, à la prochaine augmentation de capital de Medsenic à hauteur de 1% de leurs Dettes Actuelles, soit un total de 97.527 EUR. Sous réserve de l'obtention d'engagement d'autres investisseurs en ce compris les autres actionnaires de Medsenic, BioSenic a également consenti à convertir en capital la créance de 1.220.000 EUR qu'elle détient sur Medsenic. Dans le contexte de marché actuel et à la lumière de la trésorerie limitée de BioSenic et de Medsenic, cette augmentation de capital urgente de Medsenic est cependant difficile et incertaine.

L'exécution de ces accords amiables est conditionnée à (i) la restructuration d'au moins 8 millions EUR d'autres dettes de Biosenic selon un schéma comparable et (ii) leur homologation par le Tribunal de l'entreprise du Brabant wallon qui sera demandée dans les prochains jours, conformément aux articles XX.37 et XX.38 du Code de droit économique belge. En cas d'homologation, les termes de la réorganisation effectuée l'année passée seront adaptés en conséquence pour les créanciers concernés.

Biosenic est en négociations avancées avec ses autres créanciers importants afin de tenter d'aboutir à des accords similaires visant à réduire drastiquement son endettement et à pouvoir poursuivre son développement et s'orienter vers de nouveaux partenariats. Le financement de Biosenic est dans l'entremise assuré par le programme d'obligations convertibles du 21 juin 2024 fourni par Global Tech Opportunities 15, par lequel 1.025.000 EUR pourraient encore être tirés sous conditions. En cas de tirage de toutes les tranches restantes du programme concerné, BioSenic estime que sa trésorerie lui permettra de tenir jusqu'en septembre 2025.

À propos de BioSenic

BioSenic est une société de biotechnologie spécialisée dans le développement clinique de thérapies pour les maladies auto-immunes.

BioSenic est une société de biotechnologie de premier plan spécialisée dans le développement d'actifs cliniques issus de sa plateforme de trioxyde d'arsenic (ATO) de Medsenic. Les principales indications cibles de la plateforme auto-immune comprennent la maladie du greffon contre l'hôte (GvHD), le lupus érythémateux disséminé (SLE) et maintenant la sclérose systémique (ScS).

Suite à la fusion en octobre 2022, BioSenic a combiné les positions stratégiques et les forces de Medsenic et de Bone Therapeutics. La fusion permet spécifiquement à Medsenic/Biosenic de développer un arsenal entièrement nouveau de diverses formulations anti-inflammatoires et anti-auto-immunes utilisant les propriétés immunomodulatrices de l'ATO/ATO oral (OATO).

BioSenic est basée dans le parc scientifique de Louvain-la-Neuve à Mont-Saint-Guibert, en Belgique. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.biosenic.com>.

A propos des principales technologies de Medsenic/BioSenic

La plateforme ATO possède des propriétés immunomodulatrices avec des effets fondamentaux sur les cellules activées du système immunitaire. Une application directe est son utilisation dans l'auto-immunité pour la traiter à son stade chronique et établi. La GvHD chronique est l'une des complications

les plus courantes et les plus importantes sur le plan clinique, qui affecte la survie à long terme des greffes de cellules souches hématopoïétiques allogéniques (allo-CSH), un traitement curatif pour les patients atteints de maladies sanguines graves, y compris de cancers.

*Medsenic a réalisé un essai clinique de phase 2 réussi avec la formulation intraveineuse d'ATO de BioSenic, **Arcscimed®**, qui bénéficie du statut de médicament orphelin auprès de la FDA et de l'EMA, et a montré une bonne sécurité et une efficacité clinique significative pour la peau, les muqueuses et le tractus gastro-intestinal. La société prévoit une étude internationale de confirmation de phase 3 avec sa nouvelle formulation orale d'ATO (OATO). OATO ciblera également les formes modérées à sévères de SLE. BioSenic développe également une nouvelle formulation d'OATO, dont la propriété intellectuelle est protégée, pour le traitement de la ScS, une maladie chronique grave qui affecte la peau, les poumons ou la vascularisation, et pour laquelle il n'existe pas de traitement efficace. Des études précliniques sur des modèles animaux pertinents soutiennent le lancement d'un essai clinique de phase 2, avec l'utilisation de nouvelles formulations immunomodulatrices d'IPA reconnus comme étant actifs sur le système immunitaire.*

La société concentre actuellement ses activités de R&D et cliniques sur un développement sélectif et accéléré de sa plateforme auto-immune.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

BioSenic SA

Finsys Management SRL, représentée par son représentant permanent Jean-Luc Vandebroek, administrateur-délégué ad interim
investorrelations@biosenic.com

Certaines déclarations, croyances et opinions contenues dans le présent communiqué de presse sont de nature prospective et reflètent les attentes et les projections actuelles de la société ou, le cas échéant, des administrateurs de la société concernant des événements futurs. Du fait de leur nature, les déclarations prospectives impliquent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient avoir une incidence négative sur le résultat et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Une multitude de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, l'évolution de la demande, de la concurrence et de la technologie, peuvent faire en sorte que les événements, les performances ou les résultats réels diffèrent considérablement de tout développement prévu. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse concernant les tendances ou activités passées ne doivent pas être considérées comme une représentation que ces tendances ou activités se poursuivront à l'avenir. Par conséquent, la société décline expressément toute obligation ou tout engagement de publier une mise à jour ou une révision des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse en raison d'un changement des attentes ou d'un changement des événements, des conditions, des hypothèses ou des circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Ni la société, ni ses conseillers ou représentants, ni aucune de ses filiales, ni les dirigeants ou employés de ces personnes ne garantissent que les hypothèses sous-jacentes à ces énoncés prospectifs soient exemptes d'erreurs et n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exactitude future des énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse ou à la réalisation effective des développements prévus. Vous ne devez pas accorder une confiance excessive aux déclarations prévisionnelles, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse.
